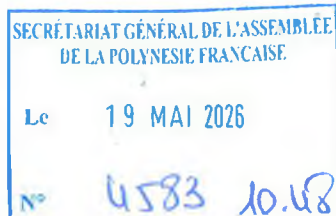


**Question ORALE**



**Mme Teremuura KOHUMOETINI RURUA**

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N°16/2026/GTH/KRT  
Taraho'i, le 18/05/2026

A Monsieur Taivini TEAI, ministre de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement, en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale.

**Objet :** Suivi et contrôle des ICPE au Fenua.

Monsieur le Ministre,

Il y a un peu plus d'un an, en mars 2025, Radio1 publiait une enquête particulièrement inquiétante sur la gestion des boues de fosses septiques à Tahiti et, plus largement, sur les failles de notre politique de gestion des eaux usées. Cet article révélait alors l'existence, dans la vallée de la Punaruu, d'une fosse à ciel ouvert exploitée depuis 1977 pour recevoir des matières issues des vidanges de fosses septiques.

En février dernier, Radio1 révélait ensuite que le parquet de Papeete avait ouvert une enquête pénale, confiée à l'OCLAESP, pour des faits potentiels d'exploitation non conforme d'une installation classée pour la protection de l'environnement, les fameuses ICPE. Et samedi dernier encore, Radio1 indiquait que le tribunal administratif, saisi par l'association La Planète Brûle, devrait rendre une décision le 26 mai prochain.

Monsieur le ministre,

Cette situation est particulièrement grave. Parce qu'elle interroge non seulement la conformité d'une exploitation industrielle sensible, mais aussi la capacité même de notre Pays à faire respecter son propre droit de l'environnement.

Dans votre réponse à la question écrite de notre collègue Cliff Loussant sur la protection des récifs coralliens, vous affirmez que « *l'application rigoureuse* » des réglementations environnementales permettrait de garantir durablement la protection des lagons et des coraux polynésiens. Vous ajoutez même que les règles relatives aux ICPE imposent désormais des contrôles réguliers des effluents, des rejets, des déchets et des activités industrielles.

Mais comment ne pas voir aujourd'hui le décalage abyssal entre ce discours rassurant et la réalité du terrain ? Car pendant que le gouvernement parle de contrôle renforcé, nous découvrons dans la presse qu'une installation classée située dans la vallée de la Punaruu fonctionnerait depuis 1977 sans jamais avoir fait l'objet d'un véritable contrôle environnemental. Une fosse à ciel ouvert recevant des boues de fosses septiques depuis près d'un demi-siècle.

Cette affaire démontre surtout une chose, la DIREN ne dispose manifestement d'aucun moyen suffisant pour assurer correctement ses missions de police environnementale. Et plus inquiétant encore, combien d'autres installations anciennes fonctionnent aujourd'hui au Fenua avec des autorisations obsolètes, sans contrôle effectif de l'administration ?

Parce que cette affaire dépasse largement la seule vallée de la Punaruu. Je pense également à la vallée de la Tipaerui, à Arue et encore plus à Motu Uta. Ces zones industrielles sont essentielles au développement économique et à l'emploi dans notre Pays. Mais elles concentrent également des risques majeurs pour la sécurité civile, la santé publique et la protection de notre environnement.

Alors Monsieur le ministre,  
ma question est la suivante,  
quelle stratégie globale d'inspection, de contrôle et d'enquête environnementale comptez-vous mettre en place pour garantir enfin un suivi réel des ICPE au Fenua ?

Je vous remercie.

  
Teremuura KOHUMOETINI RURUA

